

**Remplacement et extensions ordinaires des réseaux  
des Services industriels pour l'exercice 2001**

*Préavis n° 173*

Lausanne, le 15 septembre 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 11'900'000 de francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels (SI) lors de l'exercice 2001.

**2. Préambule**

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, eau, électricité) et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant;
- modifications et prolongements de tracés;
- pose de nouvelles conduites.

**3. Situation au 31 juillet 2000 (à titre indicatif)  
des crédits accordés par le Conseil communal  
pour les extensions ordinaires 1999**

Réseaux	Crédits accordés le 9.12.98	Sous-crédits demandés	Nombre de chantiers	Dépenses effectives
	fr.	fr.		fr.
Gaz	4'900'000.--	4'898'500.--	35	4'730'429.76
Chauffage urbain	2'700'000.--	2'600'000.--	22	2'119'099.68
Eau	3'100'000.--	3'100'000.--	26	2'702'997.68
Électricité	5'000'000.--	4'996'000.--	69	3'319'119.41
Services industriels	15'700'000.--	15'594'500.--	152	12'871'646.53

Le montant de fr. 12'871'646.53 n'est pas définitif. En effet, certains chantiers ne seront achevés qu'en 2001, voire en 2002. Les raisons principales expliquant la prolongation de certains sous-crédits sur plusieurs années sont les suivantes :

- les travaux correspondant à des demandes de sous-crédits formulées en fin d'année ne peuvent, bien évidemment, être achevés que l'année suivante;
- certains chantiers, en raison de leur taille ou des conditions de travail rencontrées sur le terrain, peuvent s'étaler sur plusieurs années;
- lorsque les travaux à mettre en oeuvre impliquent le concours de plusieurs administrations et entreprises privées (État, communes, Swisscom, etc.), il n'est pas rare que ceux-ci soient ajournés pour une raison propre à l'une ou l'autre d'entre elles;
- enfin, le retard apporté dans la construction de bâtiments ou lotissements oblige les SI à repousser les travaux prévus pour leur alimentation.

Au vu des explications susmentionnées, il apparaît que la direction des Services industriels ne peut que subir ces retards lorsqu'elle n'est pas elle-même le maître d'oeuvre.

**4. Extensions ordinaires 2001**

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services des SI, la direction de la Sécurité sociale et de l'environnement par son service d'assainissement, les communes alimentées en énergies, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2001 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter;
- l'avancement des études;
- la disponibilité du personnel;
- les modifications de tracés;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements;
- la réfection des chaussées.

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus par chacun des services, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-avant, qu'une planification détaillée serait très aléatoire.

Dans le budget 2001, les extensions ordinaires du chauffage à distance figurent au compte de fonctionnement et non plus dans les dépenses d'investissements, à raison de fr. 2'050'000.--.

### Service du gaz et du chauffage à distance

fr.

#### *Réseau de distribution du gaz*

#### Remplacement de canalisations :

- à Lausanne .....	570'000.-	
- hors Lausanne .....	1'010'000.-	1'580'000.-

#### Pose de nouvelles canalisations :

- hors Lausanne .....		1'920'000.-
-----------------------	--	-------------

Conduite principale de transport haute pression .....		1'000'000.-
---	--	-------------

Total .....		4'500'000.-
-------------	--	-------------

### Service des eaux

fr.

fr.

#### *Réseaux de distribution*

#### Remplacement de canalisations :

- à Lausanne .....	2'150'000.-	
- hors Lausanne .....	650'000.-	2'800'000.-

#### Pose de nouvelles canalisations :

- à Lausanne .....		100'000.-
--------------------	--	-----------

Total .....		2'900'000.-
-------------	--	-------------

<b>Service de l'électricité</b>	fr.	fr.
<i>Réseaux de distribution</i>		
Réseau de Saint-Maurice		
- Extension du réseau moyenne tension et des postes de transformation .....		90'000.-
Réseau de Lausanne		
- Construction et adaptation de postes de transformation (bâtiments) .....	100'000.-	
- Extension du réseau moyenne et basse tensions de la section du réseau aérien .....	120'000.-	
- Extension des réseaux moyenne et basse tensions Lausanne et hors Lausanne sur les communes alimentées au détail .....	1'910'000.-	
- Équipement et raccordement moyenne et basse tensions des postes de transformation .....	990'000.-	
- Extension et remplacement du réseau de la section essais et entretien .....	270'000.-	
- Achats et remplacement de compteurs .....	530'000.-	
- Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public .....	490'000.-	4'410'000.-
<b>Total</b>		<u><u>4'500'000.-</u></u>

Selon la demande de la Commission permanente des finances dans son rapport d'examen du préavis des extensions ordinaires 1998, apparaît ci-dessous la distinction entre les dépenses liées au développement ou à l'entretien des infrastructures.

Développement des infrastructures :	fr. 3'845'000.--
Entretien des infrastructures :	<u>fr. 8'055'000.--</u>
<b>Total</b>	<u><u>fr. 11'900'000.--</u></u>

## 5. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces extensions figure au plan des investissements des années 2001 à 2004 pour un montant de fr. 11'900'000.--.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 173 de la Municipalité, du 15 septembre 2000;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 11'900'000 de francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution :	fr.
Réseau du service du gaz .....	4'500'000.-
Réseau du service des eaux .....	2'900'000.-
Réseaux du service de l'électricité .....	4'500'000.-
Total .....	<u>11'900'000.-</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :  
François Pasche